

# Garantie des Loyers

**AGISSEZ MAINTENANT,  
PROTÉGEZ VOS REVENUS LOCATIFS !**

## LES AVANTAGES



**Sécurisation**  
des revenus locatifs



**Prise en charge rapide**  
dès le 1<sup>er</sup> impayé



**Prime d'assurance déductible**  
à 100 % des revenus fonciers<sup>1</sup>

UN ASSUREUR DE CONFIANCE :

### **LA COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**

Garant de référence des professionnels de l'immobilier depuis 1964.  
Filiale du Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> groupe bancaire français.

## DES GARANTIES ESSENTIELLES

### **Loyers et charges impayés**

- ▶ Couverture : 90 000 euros/bien garanti
- ▶ Loyer mensuel maximum de 3 500 euros

### **Frais de procédure et de contentieux**

- ▶ Prise en charge des frais d'expulsion du locataire et de recouvrement des loyers impayés



## ILLUSTRATION DES AVANTAGES DE LA GARANTIE DES LOYERS DE CEGC

**Garantie souscrite** : Loyers et Charges Impayés dont frais de procédure et de contentieux.  
Exemple basé sur un loyer mensuel charges comprises de 750 euros, d'un taux de cotisation moyen de 2,5 % TTC<sup>2</sup>, d'une durée moyenne de procédure de 24 mois et de la survenance d'un sinistre au bout de 36 mois.

### Estimation de la prise en charge par la Garantie des loyers de CEGC

Sur la base d'une durée moyenne de procédure de 24 mois.

Loyers impayés sur 24 mois	18 000 €
----------------------------	----------

Frais d'huissier	3 850 €
------------------	---------

Honoraires d'avocat	1 000 €
---------------------	---------

<b>Coût total</b> du sinistre pris en charge	<b>22 850 €</b>
--	-----------------

Soit un coût total de sinistre pris en charge de 22 850 euros  
**pour une cotisation de 1125 euros sur 60 mois (5 ans) soit 18,75 euros par mois**

### Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

16, rue Hoche - Tour Kupka B  
TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex  
Téléphone : +33 (0)1.58.19.85.85  
[www.c-garanties.com](http://www.c-garanties.com)

 GROUPE BPCE

Société anonyme au capital de 160 995 996 euros  
382 506 079 RCS Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances

© Janvier 2022 - Direction de la communication - BPCE SEF. Crédit photo : Adobe Stock



1. Pour les propriétaires-bailleurs au régime réel pour leurs revenus fonciers.  
2. Exemple de pourcentage pouvant être appliqué.